

QU'ON SE LE DISE...



Commune d'Aspres-sur-Buëch
Juillet 2016



Editorial

Chers Aspriennes, chers Aspriens

C'est avec toujours autant de plaisir et avec la volonté de vous informer que l'équipe municipale élabore ce bulletin d'information tous les trimestres. « Qu'on se le dise » est distribué par les agents du service technique. Il est, de plus, inséré dans le site internet de la mairie notamment pour les personnes intéressées par la vie de notre village.

Ce printemps a été particulièrement marqué par des événements dont nous nous serions passés puisque la commune a été victime, début mai, de plusieurs actes de vandalisme et de cambriolage.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 mai des personnes se sont introduites dans les locaux de l'école et se sont livrées à diverses dégradations notamment la destruction d'extincteurs et d'une porte coupe-feu.

Dans la nuit du 4 mai au 5 mai, les portes des entrepôts communaux ont été fracturées, du matériel et de l'outillage ont été dérobés pour une valeur estimée à plus de 6 000 €. Cette même nuit des actes similaires ont été constatés dans d'autres hangars ou habitations privés.

Enfin le 7 mai, des dégâts ont été constatés à la buvette du parc des séquoias, tous les néons et luminaires ont été sauvagement détruits.

Outre que ces actes sont condamnables, leur préjudice tant moral que financier est important. Ils nous invitent à faire preuve de vigilance et de prévoyance toutefois sans se laisser gagner par une angoisse excessive.

Je vous invite donc à signaler rapidement aux services de la gendarmerie tout fait ou agissement qui vous paraît suspect. Cette édition de « Qu'on se le dise... » va permettre de rappeler à chacun les consignes du ministère de l'intérieur et les bons réflexes préconisés. En ce début de vacances, soyez donc vigilants notamment si vous vous absentez de chez vous.

Afin de préparer la belle saison l'équipe technique et les élus se sont appliqués à faire en sorte que les rues et les fontaines soient fleuries et les espaces verts bien entretenus pour cette saison estivale. J'ai espoir que ces efforts ne seront pas vains et que les dégradations déjà constatées sur les plantations récentes ne se poursuivront pas comme cela a été le cas l'année dernière.

Je vous souhaite à tous un bon été, comme vous le découvrirez dans ce bulletin de nombreuses animations sont prévues sur la commune en juillet et en août afin de nous distraire et de montrer que notre village est plein de ressources et de vie.

Votre Maire,
Françoise PINET





Réunion du 30 Mars 2016

Tous les conseillers présents sauf Céline PIERROT (pouvoir à Françoise PINET), Joris GIRARD (pouvoir à Gilles TOURTET), Jacqueline HARDON et Julie GAY-PARA.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

BUDGET PRIMITIF 2016

BUDGET COMMUNE

Les propositions de dépenses et de recettes de la section de fonctionnement ont été votées à hauteur de 1 454 862.71 €, celles de la section d'investissement à hauteur de 1 312 377.78 €.

Ces dernières intègrent les opérations reconnues comme prioritaires ou obligatoires au regard des dispositions législatives et réglementaires incombant aux communes à savoir :

- la pré-étude de la réorganisation des bâtiments de l'école,
- les travaux d'accessibilité des bâtiments, en particulier ceux de la mairie,
- l'achèvement du local de la MJC,
- la dépose et la pose à la zone artisanale du bâtiment métallique cédé par la communauté de communes,
- la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- la deuxième tranche de l'aménagement de la traversée du village.

A noter : la réalisation du city stade sera inscrite dans le cadre d'un budget supplémentaire puisque la subvention de l'Etat a été notifiée en avril 2016.

A noter : les taux de fiscalité ont été votés sans augmentation et restent donc identiques à ceux de 2015 à savoir : taxe d'habitation 8.16 %, taxe foncière bâti 16.72 %, taxe foncière non bâti 126.05 %.

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Les propositions de dépenses et les recettes de la section de fonctionnement ont été votées à hauteur de 157 781.14 €, celles de la section d'investissement à hauteur de 2 161 551.28 €. Ce montant élevé résulte de l'inscription des travaux de réalisation de la nouvelle station d'épuration et d'élimination des eaux claires parasites (940 973 €) et des écritures comptables liées à l'emprunt à court terme souscrit par la commune et remboursé au fur et à mesure du versement des subventions .

BUDGET CAISSE DES ECOLES

Les propositions de dépenses et les recettes proposées ont été adoptées à hauteur de 12 149.93 €. Les dépenses sont équilibrées par le versement de la subvention du budget de la commune d'un montant de 9 594 € et par la reprise de l'excédent antérieur.

REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PRET RELAIS SOUSCRIT DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION



Ce prêt relais a été souscrit pour pouvoir régler les factures des entreprises dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA. Après analyse de la situation financière de la commune avec le percepteur, il a été décidé de rembourser par anticipation une partie du prêt relais à l'échéance du paiement des intérêts au mois de juillet à hauteur de 300 000€. Un autre remboursement, dont le montant sera fixé au regard des versements des acomptes de subvention, sera réalisé à l'automne.

👉 CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DE LA DÉPOSE ET DE LA REPOSE D'UN BATIMENT EN CHARPENTE MÉTALLIQUE À LA ZONE ARTISANALE

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres publié sur le site internet marchés-publics : BOREY (Laragne) pour un montant de 40 532 € HT et ANGELI (Chabestan) pour un montant de 36 080 € HT (deux sous-traitants). Après avis de la commission d'appel d'offres le conseil a retenu l'entreprise ANGELI.



👉 TERRASSEMENT ET VRD SUR LE SITE DE LA ZONE ARTISANALE POUR L'IMPLANTATION DU BATIMENT :

Entreprise retenue : STP PISTONO (Veynes) 24 981.50 € HT.

Réunion du 2 Juin 2016

Tous les conseillers présents sauf Céline PIERROT (pouvoir à Françoise PINET), Julie GAY-PARA et Joris GIRARD.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

👉 **DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MJC VEYNES** : cette demande exceptionnelle 2016 (5 membres domiciliés sur la commune) est transmise à la communauté de communes du Haut-Buëch qui a la compétence culture.

👉 **TARIF DENEIGEMENT POUR LA PROCHAINE SAISON HIVERNALE** : le tarif appliqué s'élève à 55 € hors taxe.

👉 **PERSONNEL** : création d'un poste de rédacteur territorial au titre de la promotion interne 2015.

👉 **CESSION DE VOIRIE PAR LA LA SOCIETE PELISSARD** : suite à l'achèvement des travaux de voirie desservant le lotissement « le Trésouriac » le long de la route de Valence, la société Pelissard a cédé gratuitement cette partie de voirie à la commune.

👉 **REVISION GENERALE DU PLU** : dans l'hypothèse d'une évolution de la population de 1,25 % par an, le nombre d'habitants en 2027 s'élèverait à 993 (169 habitants de plus qu'en 2012). Dans ce cas, le nombre de logements supplémentaires à prévoir serait de 84, détaillé comme suit :

- 20 logements possibles sur des terrains constructibles actuels,
- 9 logements possibles sur des grandes parcelles déjà constuites où il y a possibilité de créer une nouvelle habitation,
- 56 logements à prévoir en extension du PLU actuel, soit une superficie de 5,1 hectares en besoin foncier à l'horizon 2027.



La phase diagnostic étant terminée, les prochaines réunions avec l'urbaniste permettront de finaliser le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Une réunion publique sera organisée courant septembre pour présenter à la population le bilan de cette révision générale du PLU.



LA MISE EN SERVICE DE LA STATION D'ÉPURATION



La Société ABRACHY a terminé les travaux spécifiques pour la réalisation de la station d'épuration (lot A) et a remis la route en parfait état.

L'entreprise PISTONO termine les travaux sur le réseau des eaux usées en remettant en état la voirie.

Le grillage au pont de relevage et sur l'ensemble de la STEP sera installé prochainement.

Cette nouvelle station d'épuration devrait être opérationnelle à la mi-juillet



VIVE LE TRAIN !



Dans le cadre d'une coopération inter-territoires pour le maintien et le développement du train, les Pays du Gapençais, du Sisteronnais-Buëch, du Briançonnais-Guillestrois-Ecrins-Queyras et de Serre-Ponçon-Ubaye-Durance se sont concertés pour élaborer un bilan sur le transport ferroviaire depuis l'étoile ferroviaire de Veynes afin d'assurer la **promotion**, le **maintien** et le **développement** de la ligne ferroviaire des Alpes du Sud. C'est ainsi que les représentants des conseils de développement des quatre pays sont venus échanger avec les élus de la commune sur ce sujet.

A l'heure où l'on parle de fermeture du guichet de la gare d'Aspres-sur-Buëch, il est nécessaire de suivre de près ce dossier. Voyons ci-dessous les principaux objectifs à retenir :

- ↘ Entretenir et moderniser le matériel (train, gare...),
- ↘ Développer les points d'accueil touristiques dans les gares et les services à la population,
- ↘ Favoriser l'inter-modalité entre le train et les autres modes de déplacement ,
- ↘ Développer la fréquentation pendulaire (travailleurs et scolaires) aux heures de pointe et rouvrir les arrêts supprimés aux alentours de Gap (la Roche des Arnauds, la Freissinouse, la Batie Neuve),



- ↘ Développer le potentiel touristique de la ligne : Veyn'Art, itinérance touristique, tourisme à vélo...,
- ↘ Maintenir le train de nuit, les trains supplémentaires et les gares existantes,
- ↘ Développer les services dans le train (wifi, accompagnement des enfants, animations...),
- ↘ Rouvrir certaines gares, au moins pendant les vacances scolaires (Savines le lac).

LES 9-10 - 14 - 16 - 17 ET 18 JUILLET 2016

LE VEYN'ART

Train touristique, historique et artistique !

Chaque jour à bord, cet été le Veyn'art c'est vous !
 Découvrez guide des paysages, panoramas de charme et
 dégustations, animations musicales, artistiques et théâtrales...
 A bord : spectacles, ventes, balades nature...

Renseignements / Réservations : 04 92 58 88 33 - 04 67 77 41 89 - www.veynart.fr

CONTRE LE VANDALISME AGISSONS !



Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.



Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTES PAS D'IMPRUDENCE

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.



Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.



AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).



Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...



- Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS



Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.



SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.



VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17

L'A.S.A. DES CANAUX

Mesdames et Messieurs,

Suite à l'interdiction par le Préfet de payer les personnes ayant effectué l'entretien des canaux au printemps 2015 sous forme d'indemnité, comme c'était réglé par le trésor public depuis toujours, des modifications importantes ont été prises lors de l'Assemblée Générale 2016. Ces obligations (contrat de travail, fiches de salaire, adhésion à la M.S.A.), ainsi que le fonctionnement de l'A.S.A. ont été décidées à l'unanimité des adhérents présents.

Afin de pouvoir régler les dépenses de fonctionnement, le prix de l'arrosage est fixé à 1.01€ au lieu de 0.006€ avec un prix minimum de 35 € au lieu de 21 € comme c'était en 2015 pour les jardins. Pour les agriculteurs, le prix à l'hectare est passé de 60 à 100 €uros.

Lors de l'assemblée générale de 2017, des membres du conseil d'administration seront rééligibles, les gens de bonne volonté seront les bienvenus afin de continuer l'ASA des Canaux.

Comme je m'y étais engagé, j'assurerai la présidence jusqu'à cette date.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, en mes sentiments dévoués.

Le Président, Rémy CARLUY





DU COTE DE L'ÉCOLE . . .

Un espace jardin pour l'école



La commune a acquis en 2005 une parcelle située derrière les bâtiments de l'école et d'une superficie de 564 m² avec l'assurance de son utilité à long terme en cas de nécessité d'extension des bâtiments communaux en matière d'accueil scolaire ou périscolaire.



Dans l'attente de la réalisation d'un projet, cette parcelle qui bénéficie de l'arrosage par un canal de l'ASA a été louée jusqu'en 2015 à des habitants du village pour du jardinage.

L'équipe enseignante a fait connaître qu'elle était à la recherche d'un espace à proximité de l'école afin d'initier les enfants de l'école à la pratique du jardinage. Sans hésiter les élus ont décidé de mettre à leur disposition une partie de cette parcelle. L'équipe technique de la commune a dû démolir une partie du mur pour permettre l'accès, puis désherber et nettoyer la parcelle et enfin poser un grillage le long du torrent du Barry afin de garantir la sécurité des enfants.



Un préau mieux utilisé

Ce petit préau situé le long du torrent du Barry était peu utilisé par les enfants. Après réflexion et pour gagner de l'espace, il a été décidé de le fermer et de le transformer en local de rangement pour le matériel de sport de l'école. Durant l'été tout sera mis en œuvre pour le rendre plus pratique avec notamment l'installation d'étagères de rangement.



Du nouveau pour la rentrée prochaine

Suite au départ du locataire de l'appartement au-dessus des classes du primaire, nous allons pouvoir, pour la rentrée prochaine, utiliser ces locaux pour y installer tout ce qui concerne la partie administrative de l'école (bureau de la direction et du secrétariat, salle des enseignants notamment), actuellement localisée dans l'algeco loué jusqu'au mois d'août.

Ces nouveaux aménagements sont prévus durant les vacances d'été.

Une pré-étude sur les bâtiments scolaires



Dans le cadre du budget 2016 il a été acté de financer une pré-étude sur l'évolution des bâtiments destinés à l'accueil des enfants en milieu scolaire et périscolaire (cantine et temps périscolaire). Cette pré-étude va être confiée au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Hautes-Alpes. Elle permettra, après avoir diagnostiqué les besoins en matière d'accueil ainsi que les locaux et espaces disponibles, d'envisager avec pertinence les évolutions possibles pour améliorer les conditions de l'accueil des enfants et les conditions de travail du personnel enseignant et du personnel communal.



**EN ATTENDANT, BONNES
VACANCES D'ÉTÉ AUX PETITS
ÉCOLIERS !**



... ET DES ACTIVITES PERISCOLAIRES



Bravo aux enfants qui ont participé, pendant les TAP, à la création d'un mur de fruits déguisés pour égayer la salle de la cantine scolaire. Un beau projet mené par l'équipe encadrante !



Fin d'année scolaire...

Les enfants ont présenté leur spectacle de fin d'année le 24 juin ; auparavant, l'association « les petits escargots » avait prévu la traditionnelle kermesse...

...et pour terminer la soirée une belle surprise attendait es enfants : la venue d'Augustin, le clown magicien



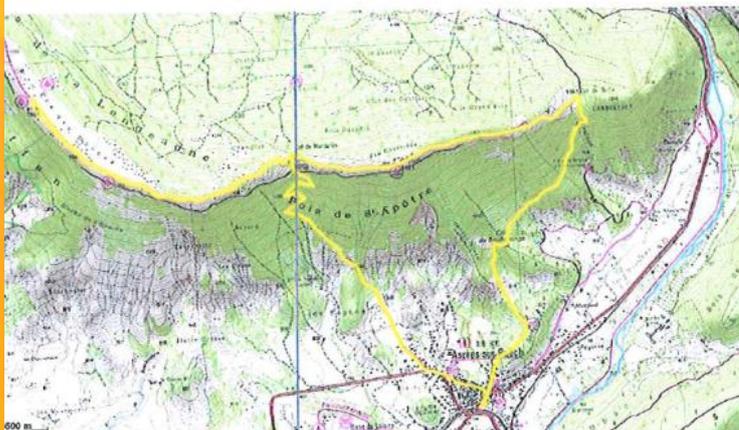
A LA DECOUVERTE DU BUËCH



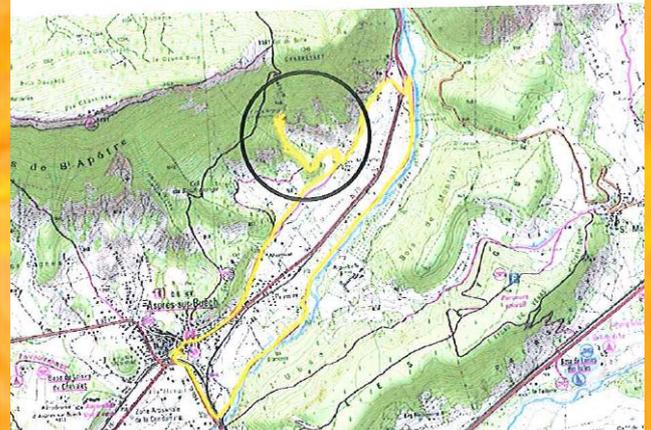
En partenariat avec le département des Hautes-Alpes et le Syndicat Mixte Intercommunal des Activités de Randonnée, notamment avec l'aide de l'Espace Rando des Pays du Buëch, notre village va se doter de deux sentiers d'itinéraires de Promenade et de Randonnée. Intégrer le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée permet de bénéficier d'actions de promotion initiées par le conseil départemental et le comité départemental du tourisme et d'aides financières pour les opérations de financement liées à ces sentiers.

Ces itinéraires seront maintenus en bon état pour être empruntés en toute sécurité.

En jaune le tracé de l'itinéraire Saint-Apôtre.



En jaune le tracé de l'itinéraire Le Bord du Buëch.



Place donc à la randonnée pédestre, équestre ou VTT sur les sentiers « du Bord du Buëch » (8 km depuis l'office du tourisme) et/ou de « Saint-Apôtre » (10 km depuis l'O.T.) pour découvrir les trésors du territoire.





L'OFFICE DU TOURISME DU HAUT-BUËCH

L'office de tourisme est ouvert toute l'année. Les horaires d'ouverture varient selon la saison et nous essayons de les adapter dans la mesure du possible au flux des vacanciers.



- 🕒 Aux mois de juin et septembre, du lundi au samedi de 9h30 à 12h30.
- 🕒 De juillet à fin août, du lundi au samedi de 9h30 à 12 h 30 et de 15h à 18h et le dimanche matin du 10 juillet au 21 août.
- 🕒 D'octobre à mi-mars du lundi au jeudi de 9h30 à 12 h30,
- 🕒 De mi-mars à fin mai du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et certains samedis pendant les vacances scolaires et « ponts ».

L'équipe à votre disposition : **Valérie Bouvier**, responsable, pour les missions de promotion et développement touristique, de communication et de gestion et **Christine Gueyraud** pour les missions de conseillère en séjour, l'animation de la base de données Apidae.

Les actions à venir :

✓ Organisation, comme chaque année, des « **Balades sous les étoiles** » sous l'égide de Provence-des-Montagnes. Chaque semaine, de mi-juillet à mi-août, dans un lieu différent, une balade familiale en montagne avec un accompagnateur, à la tombée du jour et à l'arrivée de la nuit, l'observation des étoiles au télescope, animée par un astronome.



Cette année, la balade sous les étoiles dans le Haut-Buëch aura lieu à **Aspres, sur le Chevalet le mercredi 13 juillet**. Il est possible de réserver dès maintenant auprès de l'office de tourisme.

✓ Et, à l'automne, les 17 et 18 septembre, participation aux journées européennes du patrimoine.

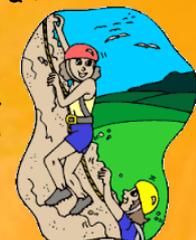
Les Dernières Nouveautés !



📧 Depuis le mois de janvier, l'Office de tourisme publie tous les quinze jours une lettre d'information « Bla Bla Buëch » avec entre autres, le portrait d'un adhérent. Elle relaie les principaux événements à venir dans le Haut-Buëch.

Pour la recevoir, merci de transmettre votre adresse mail à l'Office, soit par mail à : ot.aspres@orange.fr ou à l'Office de tourisme aux heures d'ouverture.

🧗 Location de matériel de via-ferrata : l'office de tourisme propose la location de kit via-ferrata pour offrir un service de proximité à la clientèle qui vient pratiquer sur le site des gorges d'Agnielles. Tarifs : 12€ la $\frac{1}{2}$ journée et 16€ la journée.



L'équipe de l'Office du Tourisme